



L'indemnisation de la rétention des inondations

PRINCIPAUX MESSAGES

- Les zones vulnérables à l'aval bénéficient du service de rétention d'eau à l'amont.
- Retenir l'eau demande beaucoup d'espace et empiète souvent sur le droit de la propriété privée.
- L'indemnisation de la rétention d'eau requiert des mécanismes de réciprocité entre ceux qui fournissent le service et ceux qui en bénéficient.

Inondation du Danube, Basse Autriche
© Forces Armées Autrichiennes / KERMER, 2013

Ces notes d'orientation sont publiées par l'IWRA en association avec ses partenaires. Elles ont pour objectif de fournir aux décideurs des analyses de haute qualité et des recommandations pratiques sur des questions importantes d'aménagement et de développement.

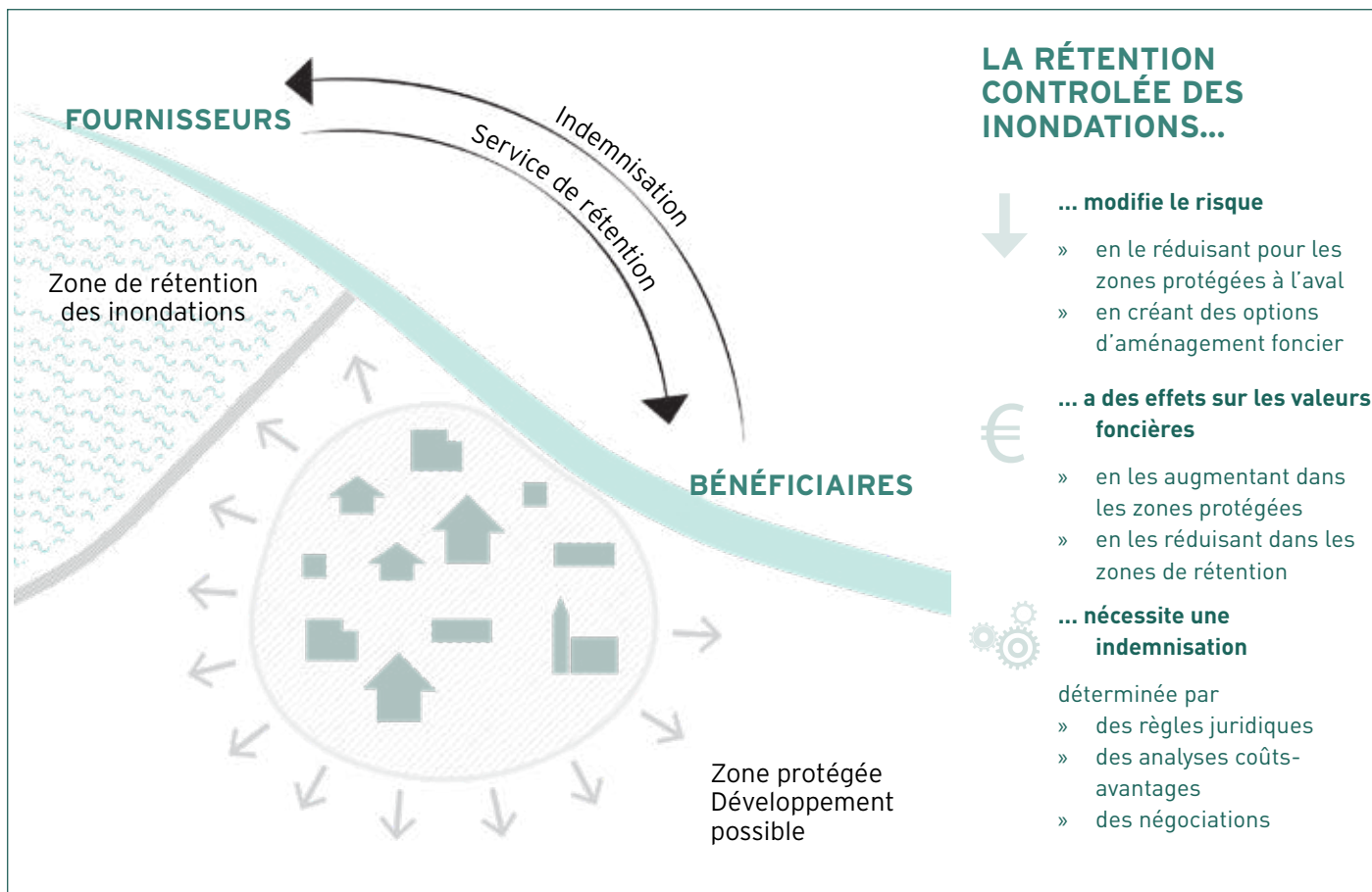
Les notes d'orientation de l'IWRA ont pour but de stimuler la discussion et la prise de conscience. L'IWRA, en tant que forum neutre, n'approuve pas nécessairement les points de vue exprimés.

www.iwra.org

www.cost.eu

Soutenu par





LA RÉTENTION DES INONDATIONS RÉDUIT LE RISQUE

La rétention des inondations joue un rôle de plus en plus important dans le portefeuille des stratégies de gestion de ce risque. Par exemple, la Directive Inondations (CE/2007/60) exige que la gestion du risque d'inondations promeuve

« l'amélioration de la rétention ainsi que l'inondation contrôlée de certaines zones lors d'un épisode de crue » (art.7). Reconnecter les zones inondables pour retenir naturellement l'eau est un moyen important de reconquête de l'état écologique des rivières. Mais leur effet lors d'événements extrêmes est limité car les zones inondables naturelles sont souvent saturées avant que le pic de crue se produise (cf. Fig. 2). En comparaison, une rétention contrôlée techniquement influence l'inondation plus effectivement en optimisant le remplissage pour réduire la pointe de débit (Munich RE, 2014). Pour pouvoir maximiser les avantages de la rétention, les lieux de rétention doivent être localisés aussi près que possible des endroits à protéger.

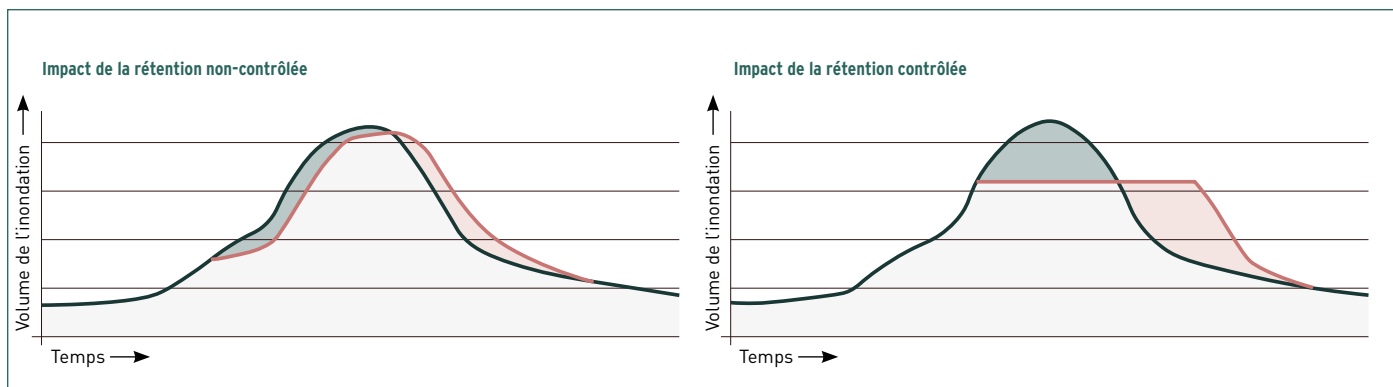
COÛTS ET AVANTAGES DE LA RÉTENTION DES INONDATIONS

Retenir les crues requiert de grandes surfaces de terrains non-bâties (surtout des terres agricoles) et empiète en général sur les propriétés existantes et le droit y afférant. En cas d'inondation, ces zones sont inondées à dessein pour réduire le risque à l'aval (cf. Fig. 1). Les propriétaires fonciers, en général des agriculteurs, encourrent des coûts

- **directs** : par ex. rendements des cultures, dommages aux réseaux de drainage ; et
- **indirects** : perte de valeur des sols du fait de la forclusion d'options de développement.

Les zones aval bénéficient des services de rétention fournis par l'amont. Les propriétaires privés de logements, les entreprises, les institutions publiques et les opérateurs d'infrastructures **bénéficient directement** de la réduction des risques. Les propriétaires de terrains protégés des inondations, qu'ils soient agricoles ou simplement non-bâties, **bénéficient indirectement** de la rétention. Des zones jusque là inondables sont désormais situées en dehors des zones de risque et deviennent adaptées pour des constructions – ce qui se traduit par une appréciation notable des valeurs foncières (cf. Tableau 1)

Figure 1 : L'indemnisation de la rétention se construit sur la réciprocité entre les fournisseurs et les bénéficiaires des services.



L'INDEMNISATION DES SERVICES DE RÉTENTION DES INONDATIONS

La fourniture de terrains pour retenir l'eau peut exiger un dédommagement de leurs propriétaires. Des solutions variées sont envisageables : échanges ou rachats de terrains, expropriations légales... En principe deux types d'indemnisation sont possibles :

I. Basée sur la collectivité : selon un principe où la collectivité paye, le coût de l'indemnisation est affecté au public en général, et donc les fournisseurs des services sont indemnisés par les autorités (municipalités ou Etats) ;

II. Basée sur les bénéficiaires : selon le principe où le bénéficiaire paye, ceux qui profitent directement ou indirectement des services de rétention payent tout ou partie de l'indemnisation aux fournisseurs de terrains de rétention.

COMMENT ORGANISER L'INDEMNISATION DE LA RÉTENTION ?

Dans le cas n°1, ce sont les autorités qui fixent ou négocient avec les propriétaires les coûts directs ou indirects de la rétention qui doivent être indemnisés. Sur la base d'évaluations (coûts-avantages) faites par des experts, les autorités proposent un arrangement indemnitaire. Cela peut consister en :

I. Paiements en une fois ou annualisés pour la fourniture *a priori* du service de rétention et/ou

II. Paiements lors d'une inondation pour compenser les pertes dues à l'inondation.

Dans le cas d'une indemnisation par les bénéficiaires de la rétention, les autorités doivent aussi négocier avec ces derniers pour déterminer la contribution de chacun au montant de l'indemnisation.

Figure 2 : Les deux hydrographes montrent les impacts d'une rétention non-contrôlée / contrôlée sur le volume de l'inondation (surface verte= sans rétention ; surface rouge = avec rétention). Comme indiqué par la ligne rouge, la rétention non-contrôlée aboutit surtout à retarder la pointe de crue ; alors que la rétention contrôlée réduit aussi significativement le débit de pointe (Munich Re, 2014).

	ACTEURS	RÔLES ET RESPONSABILITÉS
FOURNISSEURS	Propriétaires, fermiers	Offrent les terrains de rétention et sont indemnisés pour les pertes directes et indirectes
BÉNÉFICIAIRES	Résidents domestiques, entreprises etc.	Bénéficient de la réduction de l'alea et du risque, et indemnisent sur la base de la plus-value foncière
	Propriétaires fonciers	Bénéficient d'options de développement urbain, payent une compensation sur la base de la plus-value acquise par leurs terrains.
INTERMÉDIAIRES	Ingénieurs civils	Offrent une expertise technique, évaluent les coûts et avantages directs et indirects
	Autorités publiques	Représentent les intérêts publics (p.ex. réduisent les risques d'inondation en minimisant la dépense publique), coordonnent les intérêts et négocient le schéma d'indemnisation

Tableau 1 : Aperçu des types d'acteurs, de leurs rôles et responsabilités dans l'indemnisation de la rétention d'inondations.

L'INDEMNISATION DES INONDATIONS EN PRATIQUE

En pratique, l'indemnisation par la collectivité est plus fréquente que celle par les bénéficiaires. Au sein de l'action COST « Land4flood », scientifiques et praticiens ont rendu visite à deux projets de rétention en Autriche et ont étudié les mécanismes correspondants d'indemnisation. Dans le cadre d'un atelier, les participants ont invité les municipalités et les acteurs locaux à leur détailler le processus administratif d'indemnisation de la rétention des inondations.

FIXATION DES MONTANTS D'INDEMNISATION

Les paiements pour services de rétention sont différents dans les deux municipalités.

Dans la première, les propriétaires situés dans la zone de période de retour de 100 ans ont été intégrés dans une coopérative de l'eau. Les contributions à celle-ci ont été fixées en fonction des avantages individuels obtenus en termes de réduction potentielle de dommages. Avec le soutien de fonds provinciaux et fédéraux, les contributions des bénéficiaires financent les coûts de construction et de fonctionnement du projet de rétention. Les propriétaires situés en amont sont indemnisés pour les coûts directs (dommages d'inondations) et indirects (dépréciation des terrains).

Dans la deuxième commune, les agriculteurs propriétaires sont indemnisés par des fonds publics ainsi que par des revenus du zonage de terrains devenus constructibles dans les zones protégées des inondations (avantages indirects). Les propriétaires de logements bénéficiant directement de réduction de dommages ne contribuent pas à l'indemnisation de la rétention.



CONCLUSIONS POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

- **Les cadres organisationnels facilitent la participation des propriétaires fonciers :** coopératives, associations et autres sont de bons outils pour impliquer les propriétaires concernés et fournir une base juridique à la structuration du processus d'indemnisation.
- **L'indemnisation de la rétention des inondations est complexe :** la négociation prend du temps, mais une analyse coût-avantage transparente peut contribuer à améliorer l'appropriation locale des mesures de protection et à stimuler la prise de conscience du risque.
- **L'échelle et le contexte sont importants :** il n'y a pas de solution standard ; les schémas d'indemnisation doivent faire attention aux besoins spécifiques des acteurs impliqués et aux conditions locales et régionales, telles que la répartition des risques et des usages du foncier.

BIBLIOGRAPHIE

Directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. Commission Européenne, 2007.

Munich Re, 2014, ed. Natural Catastrophes 2013. Analyses, Assessments, Positions. Topics Geo.

REMERCIEMENTS

Auteurs : Lukas Löschner (BOKU Vienna) et Arthur Schindelegger (TU Wien)
Éditeur : James E. Nickum (IWRA)
Mise en page : Sophie Spanlang et Nathalie Lyon-Caen
Traduction : Bernard Barraqué

Cette note d'orientation est issue d'un séminaire international financé par l'Action COST LAND4FLOOD – rétention des inondations sur les terrains privés (CA 16209).

Pour plus d'informations :
www.land4flood.eu